



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## défilés de mode

Question écrite n° 6650

### Texte de la question

M. Gérard Gaudron attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'anorexie. Une publicité, en Italie, représente une jeune femme souffrant de cette maladie ; cette campagne, qui fait également l'objet de grands panneaux dans les villes, est soutenue par le ministère italien de la santé. Fin 2006, le gouvernement italien, la Fédération de la mode italienne et les couturiers italiens présentant leurs collections à Rome et Milan ont adopté un « manifeste anti-anorexie ». Toutefois, le texte est peu contraignant, car il interdit seulement les défilés aux filles de moins de seize ans et oblige les mannequins à présenter un certificat médical affirmant ne souffrir d'aucun trouble alimentaire. Il lui demande ce qu'elle pense d'une telle campagne et quelles mesures elle entend prendre pour sensibiliser les jeunes femmes à la détresse que représente l'anorexie pour celles qui en sont victimes au quotidien.

### Texte de la réponse

La France compte 30 à 40 000 personnes souffrant d'anorexie, essentiellement des jeunes femmes. Ce phénomène est grave puisque la létalité est importante. Cette question s'inscrit plus globalement dans la question fondamentale de l'image du corps véhiculée au sein de la société, qui valorise la minceur voire la maigreur et porte un regard négatif sur les rondeurs. Cette pression peut conduire à des comportements spécifiques dont les troubles du comportement alimentaire, notamment l'anorexie. Ce sujet est inscrit dans le programme national nutrition santé (PNNS) 2006/2010. Afin de mener des réflexions sur le sujet et de prendre des mesures adaptées, un groupe de travail présidé par les professeurs Rufo (pédopsychiatre) et Poulain (sociologue) a été constitué. Il réunit les compétences de scientifiques, médecins, acteurs des milieux de la mode, du mannequinat, des médias et de la publicité. Ses travaux ont d'ores et déjà permis la signature d'une charte d'engagement collectif et volontaire adoptée par tous les acteurs le 9 avril 2008. Cette charte traite de la question collective de l'impact de l'image du corps sur la société et sur les troubles du comportement alimentaire ainsi que sur la question individuelle de la santé des personnes qui font le métier de l'image de leur corps (mode, mannequinat, publicité). Il s'agit de protéger les individus de l'influence de normes excessives et d'éviter que la mode ou la publicité ne véhiculent des promesses abusives et n'induisent finalement des effets délétères pour la santé individuelle et les comportements alimentaires. Des propositions concrètes, éclairées par des connaissances scientifiques, émanant de la diversité des acteurs, en fonction de ce que chacun peut réellement mettre en oeuvre, seront ensuite formulées par le groupe de travail dans les prochains mois.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Gaudron](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6650

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire** : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 octobre 2007, page 6097

**Réponse publiée le** : 3 juin 2008, page 4714